



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions SENIORS MASCULINS FUTSAL

N° 7

13 Mai 2020

Par voie électronique Alain Le Viol,
Daniel Moulet, Georges Le Glédic
Sylvain Denis, Quentin Berthelot
Assiste : Sébastien Duret, Directeur Administratif

Préambule

M. Alain LE VIOL, membre du club Thouaré US (502138),
M. Georges LE GLEDIC, membre du club St-Joachim BS (541159),
M. Daniel MOULET, membre du club de La Chapelle sur Erdre AC (513858),
M. Quentin BERTHELOT, membre du club de Nantes Métropole Futsal (582328)
ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant leur club.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- **porte sur le classement en fin de saison.**

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve à l'unanimité le PV n°6 du 7 février 2020.

2. Décisions du Comité Exécutif de la FFF et des Comités de Direction de la LFPL et du District

La Commission prend acte des dispositions adoptées :

- Par le Comité Exécutif de la FFF du 16 avril 2020,
- Par le Comité de Direction de la LFPL du 4 mai 2020,
- Par le Comité de Direction du District du 11 mai 2020

3. Homologation des rencontres du Championnat Seniors Masculins départemental Futsal

La Commission homologue les résultats des rencontres du Championnat Seniors Masculins Futsal Départemental 1 qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité jusqu'au 13 Mars 2020 (Article 147 des Règlements Généraux de la FFF).

4. Championnat Seniors Masculins Futsal D1 – Saison 2019-2020

Classements

Conformément aux décisions du Comité Exécutif de la FFF du 16 Avril 2020, du Comité de Direction de la LFPL du 04 Mai 2020 et du Comité de Direction du District du 11 Mai 2020, la Commission acte les classements établis à l'arrêt des compétitions au 13 Mars 2020 figurant ci-dessous, **sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours.**

Légende :

- Accession
- Relégation
- J : Joué

Classements saison 2019-2020
sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours.

Clas pts		Pts	J	Ratio points	Règles de départage (article 11)	
					Quotient	Pénalités Art.37
1	St-Etienne Montluc Fut 1	46	17	2,71		
2	St-Etienne Montluc Fut 2	39	15	2,60		
3	St Herblain Pépite 2	36	16	2,25		
4	Nantes Acmmn Futsal 1	24	15	1,60		0,6
5	Nantes Etoile Futsal 2	27	17	1,59	alinéa b (éq. 2)	
6	Nantes Doulon Bottière 3	27	17	1,59	alinéa b (éq. 3)	
7	Bouguenais Foot 1	25	17	1,47		
8	Nantes Metropole Futsal 3	21	17	1,24		
9	St-Nazaire Af 1	20	17	1,18		
10	St Herblain Pépite 3	18	16	1,13		
11	Bouguenais Foot 2	16	16	1,00		
12	Châteaubriant Voltigeurs 2	16	17	0,94		
13	Sucé/Erdre Fc Futsal 2	6	16	0,38		
14	Sucé/Erdre Fc Futsal 3	4	15	0,27		

5. Accession en Championnat Régional

L'équipe de St-Etienne Montluc Futsal 1 est proposée à l'accession au niveau régional pour la saison 2020-2021.

6. Coupe Futsal

La Commission a pris acte de l'annulation de la Coupe Futsal masculine pour la saison 2019-2020 décidée par le Bureau du District du 16 mars 2020.

Le Président,
Alain Le Viol



Le Secrétaire de séance,
Sébastien Duret

